

## Des chiffres...

- **70** Stations d'épuration sur le territoire du Syndicat
- **8** points de pompage directs dans la rivière Tarn (dans le département) pour la production d'eau potable
- **3 500 m<sup>3</sup>/s** : débit du Tarn le plus haut estimé (en mars 1930) pour un débit moyen annuel de 78 m<sup>3</sup>/s.
- **4,26 m<sup>3</sup>/s** : débit du Tarn le plus bas enregistré (août 1976 - source banque hydro)

## ... Et des lettres

**Ripisylve** : Du latin ripa, "rive" et sylva, "forêt", la ripisylve désigne la végétation sur les berges.

**Zone humide** : Les zones humides sont des milieux naturels de transition entre la terre et l'eau. Ces terrains sont inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. La végétation, lorsqu'elle est présente, y est dominée par des plantes hygrophiles (joncs, carex, roseaux...)

**Champ d'expansion des crues** : Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des rivières ou des ruisseaux.

**Recalibrage** : Intervention sur une rivière consistant à élargir le lit d'un cours d'eau pour augmenter sa capacité d'évacuation. Cela implique une augmentation du volume d'eau évacué à l'aval et donc un accroissement du risque d'inondation en aval.



## Le Livret du Riverain

Habiter à proximité d'un ruisseau ou d'une rivière est toujours synonyme d'un cadre de vie exceptionnel.

Cependant les riverains des cours d'eau ignorent parfois les enjeux liés aux milieux aquatiques avec lesquels ils cohabitent.

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn a réalisé un "Livret du Riverain" pour informer et guider le public dans ses pratiques en bord de cours d'eau.

Ce livret informe sur les espèces végétales adaptées aux rives, sur l'entretien du lit et des berges, sur l'interdiction de dépôt de déchets verts et inertes le long des cours d'eau et sur la réglementation relative aux aménagements dans les ruisseaux.

Il est distribué à l'ensemble des riverains du territoire du Syndicat de Rivière Tarn.

Il est accompagné d'un calendrier qui reprend les principaux messages du livret.



Retrouvez ces documents sur le site internet du Syndicat : [www.syndicat-riviere-tarn.fr](http://www.syndicat-riviere-tarn.fr)



Syndicat Mixte de Rivière Tarn  
Abbaye Saint-Michel  
81600 Gaillac - Tél. 05 63 41 30 90  
[sm.riviere.tarn@orange.fr](mailto:sm.riviere.tarn@orange.fr)



**Dimanche 14 juillet 2013**  
**à 15 h : Plage de Rabastens**



Journée européenne de la baignade. Partout en Europe à la même date, à la même heure, jetons nous à l'eau pour la reconquête de la qualité des eaux de baignade. (baignade surveillée de 15 h. à 16 h.)  
Plus d'informations sur [www.rivernet.org/bigjump/](http://www.rivernet.org/bigjump/)

**Fête de la rivière Tarn**  
**Samedi 14 septembre 2013**  
**Trébas-les-Bains**

Pour sa 5<sup>e</sup> édition, rendez-vous à Trébas dès 10h pour découvrir la rivière Tarn à travers de nombreuses activités gratuites et ouvertes à tous : canoë, baignade, pêche, randonnée, expos, visite du barrage hydroélectrique de Trébas...

**Clapotis-ClapoTarn**  
**La lettre d'info du Syndicat**

Retrouvez toutes les actualités du Syndicat Mixte de Rivière Tarn.  
Inscrivez-vous sur [www.syndicat-riviere-tarn.fr](http://www.syndicat-riviere-tarn.fr)



## Cherchez l'intrus !

Dans chacune des trois séries, un intrus s'est glissé, saurez vous le retrouver ?



Le Bambou : espèce envahissante qui détruit la végétation présente et ne favorise pas la tenue des berges.  
La Perche-soleil : espèce introduite qui déséquilibre l'écosystème rivière.  
Le Ragondin : rongeur envahissant qui détruit les berges par le creusement de galeries.



# Bull'Tarn n°5

## Juillet 2013

## Sommaire

Des loutres sur le Tarn ..... p. 1

L'eau, ça ne coule pas de source ..... p. 2 & 3

Des chiffres et des lettres ..... p. 4

Le livret du riverain ..... p. 4

Agenda ..... p. 4

Le jeu de Bull'd'eau ..... p. 4

## Edito

De l'eau de qualité au robinet, de l'eau en quantité pour les cultures, de l'eau compatible avec les loisirs aquatiques, ça ne coule pas de source !

Cela suppose l'organisation d'une cohabitation harmonieuse de tous les usages de l'eau à l'échelle de l'ensemble de la rivière : réduction des pollutions rejetées, partage équilibré de la ressource en eau...

Mais la maîtrise des coûts de cette organisation repose sur le bon fonctionnement naturel des cours d'eau. Par exemple, un cours d'eau avec un fond de galets est capable d'y filtrer ses eaux, contrairement à un cours d'eau curé ! De même, un cours d'eau qui peut déborder recharge sa nappe, réserve d'eau naturelle pour l'été : Ce sont des coûts de traitement et de stockage artificiel en moins ! Mettre en relation les différents usagers de l'eau avec le respect du bon fonctionnement des cours d'eau dans une logique "gagnant-gagnant", c'est la compétence du Syndicat Mixte de Rivière Tarn : la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans ce Bull'Tarn n°5, je vous invite à découvrir les principes de cette gestion intégrée. Le bilan de cette politique, mise en oeuvre dans le Contrat de Rivière Tarn 2007-2012, vous sera présenté dans le prochain numéro de Bull'tarn.

Bonne lecture et à tout bientôt !

Jean-Luc Espitalier,  
Président du Syndicat Mixte de Rivière Tarn



## Des loutres sur le Tarn !

Après sa disparition au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la loutre commune recolonise progressivement l'amont de notre territoire. Des traces ont été observées le long de la rivière Tarn et de ses affluents.

Espèce protégée, la loutre se nourrit essentiellement de poissons, mais aussi d'amphibiens, d'invertébrés aquatiques et de mammifères terrestres (oiseaux, reptiles...).

L'activité de la loutre est principalement nocturne. Très difficile à observer, elle possède un corps fuselé de 1m à 1,3m (dont 1/3 pour la queue) et pèse entre 6 et 11 kg. Son pelage sombre à brun est plus clair sur la face ventrale notamment au niveau du cou. Sa morphologie et ses pattes palmées en font une excellente nageuse.

Mammifère d'eau douce, la loutre est étroitement liée aux milieux aquatiques. Elle occupe un territoire de 20 à 30 km le long des berges des rivières et s'installe dans des terriers appelés "catiches" ou à même les feuilles mortes le long des cours d'eau. Elle aime les zones calmes et n'aime pas être dérangée.

Après l'arrivée du castor, l'installation de la loutre sur le Tarn, nous incite à porter une attention particulière aux milieux qui les accueillent.



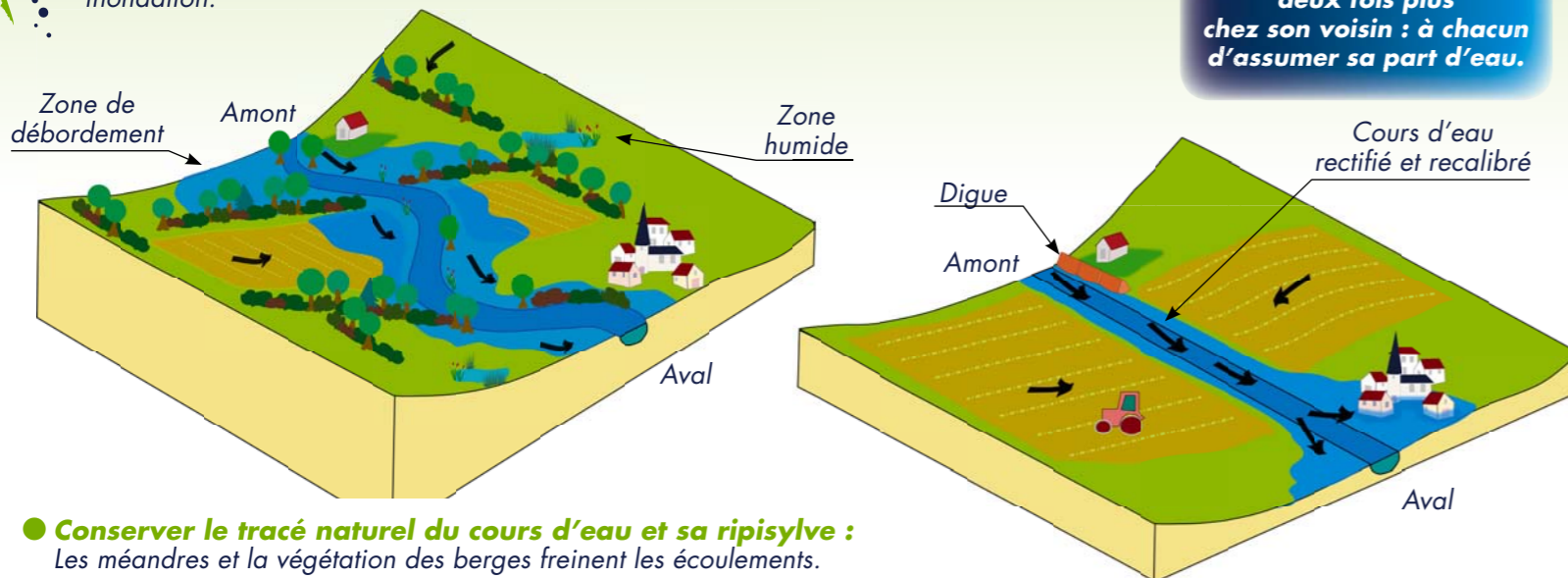


# L'EAU AU QUOTIDIEN, ÇA NE COULE PAS DE SOURCE...



## Comment limiter le risque d'inondation ?

En période de pluies importantes, le niveau de nos ruisseaux peut augmenter de façon significative : ce sont les crues. Celles-ci font partie du fonctionnement naturel des cours d'eau. Lorsque ces crues menacent la sécurité des biens et des personnes, comme on a pu le constater sur le Rieu Vergnet, le Séoux, le Luzert ou le Vieulac, on parle alors du risque inondation.



**ACCEPTER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DE LA RIVIERE.**  
Refuser que le cours d'eau déborde chez soi, c'est accepter qu'il déborde deux fois plus chez son voisin : à chacun d'assumer sa part d'eau.

- **Conserver le tracé naturel du cours d'eau et sa ripisylve :** Les méandres et la végétation des berges freinent les écoulements.
- **Favoriser le débordement des cours d'eau aux endroits où la sécurité des personnes n'est pas engagée :** Les zones d'expansion de crues permettent de stocker de l'eau et de limiter la quantité d'eau en aval.
- **Préserver les zones humides :** En période de crue, elles retiennent l'eau telles des éponges.
- **Développer les haies et la couverture des sols en hiver :** la végétation ralentit le ruissellement de l'eau vers les cours d'eau.
- **Encourager le labour perpendiculaire à la pente :** Lorsqu'elle est possible, cette technique atténue le transfert trop rapide vers les cours d'eau.
- **Ne pas construire en zone inondable :** Les documents d'urbanisme tels que PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) et PLU (Plan Local d'Urbanisme) localisent ces zones.

L'édification de digues, le recalibrage et la destruction de la ripisylve accélèrent la vitesse du courant.

## Comment garantir de l'eau pour tous ?

Lorsque notre rivière présente des débits faibles et que ses affluents sont asséchés, nous continuons à prélever de l'eau pour nos besoins vitaux et économiques quotidiens. Sur notre territoire, l'eau prélevée dans la rivière Tarn est essentiellement destinée à la production d'eau potable et à l'irrigation. En période de sécheresse, se pose alors la question du partage équilibré et hiérarchisé de la ressource.



- **Répartir équitablement la ressource :** Le Plan de Gestion des Etiages définit le partage de l'eau entre les principaux consommateurs (eau potable, irrigation) tout en préservant le fonctionnement de la rivière. Il permet d'éviter les restrictions ou interdictions d'usage.
- **Faire des économies d'eau au quotidien :** A la maison, au jardin, dans les champs, il est possible d'adapter ses pratiques pour réduire sa consommation. De plus cela permet des économies financières.
- **Conserver les zones humides :** Telles des éponges, elles restituent, en période de sécheresse, l'eau emmagasinée l'hiver.

**PENSER COLLECTIF !**  
Un prélèvement d'eau excessif à l'amont peut entraîner un manque pour les usages présents à l'aval.  
La solidarité amont-aval est indispensable pour pérenniser tous les usages.

## Comment protéger la qualité de l'eau ?

La rivière Tarn alimente 1/3 des foyers tarnais en eau potable et accueille de nombreux loisirs. Réduire les pollutions rejetées dans les milieux aquatiques, c'est diminuer les coûts de potabilisation de l'eau et préserver l'économie touristique ainsi que la vie aquatique.

Lorsqu'elles sont détruites, la ripisylve, les zones humides et les haies ne jouent plus leur rôle de filtre naturel.

Les rejets directs d'eaux usées et pluviales polluent la rivière.

**ATTENTION !**  
En cas de pollution importante la production d'eau potable n'est plus possible !

- **Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais :** Les mesures agricoles, les plans communaux de désherbage, la sensibilisation des jardiniers sont des outils qui permettent la réduction des rejets chimiques dangereux pour les milieux aquatiques et pour la santé.
- **Traiter les eaux usées :** Utiliser l'eau c'est la salir. Avant d'être rejetées dans le milieu naturel, les eaux sont nettoyées dans une station d'épuration.
- **Limiter les pollutions diffuses, notamment :** Les pesticides et les engrais en ne traitant pas à moins de 5 mètres des cours d'eau ; Les hydrocarbures et les métaux lourds en collectant et traitant les eaux pluviales des zones imperméabilisées (routes, villes, parkings...).

